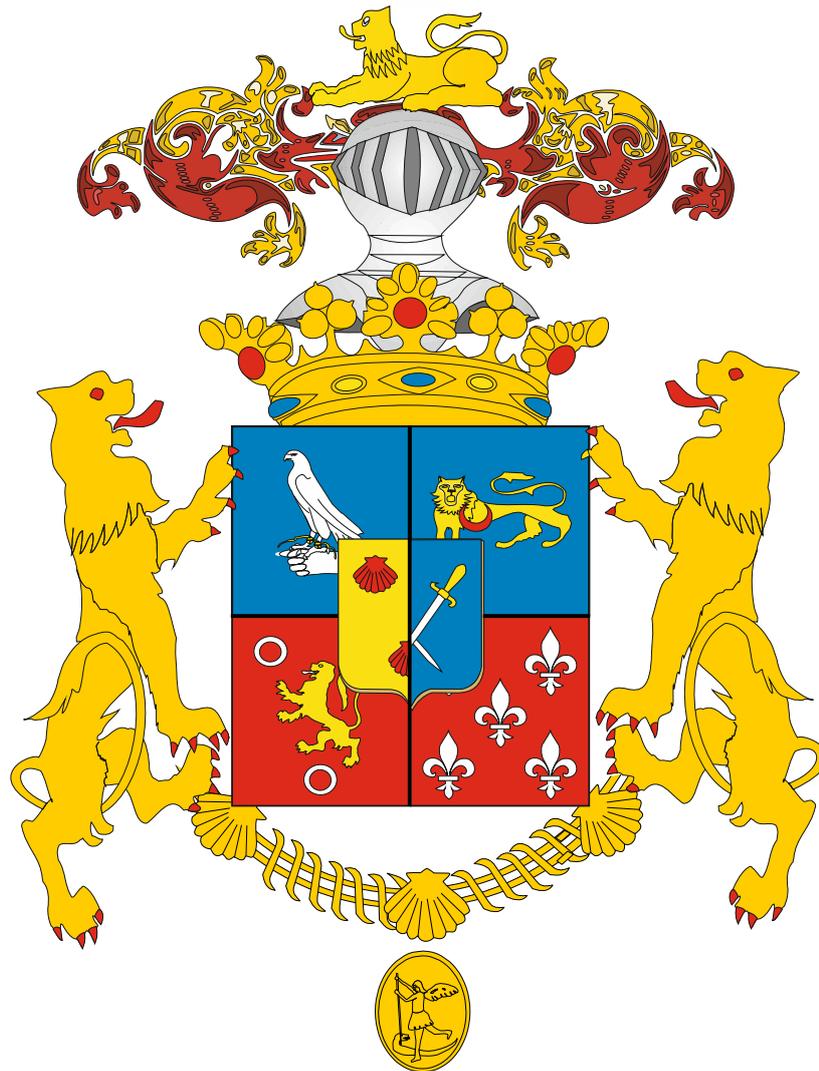


Milizac-Guipronvel

Héraldique



M. MAUGUIN
Mai -2022
M. à j – Nov. 2023

Milizac-Guipronvel héraldique

Sous l'Ancien Régime Milizac et Guipronvel n'étaient qu'une seule et même paroisse, plus précisément, Guipronvel était une trêve de Milizac. Les manoirs tenus par la noblesse maillaient le territoire, chacune de ces familles portait blason. Au XXI^e siècle quelques manoirs et des lieux-dits subsistent, la très grande majorité de l'ancienne noblesse a disparu.

Ci-dessous une liste de nobles associés à un lieu de la paroisse

Abbat. Jehan an Abbat de Leuzré (Leuré) est cité à la réformation de la noblesse en 1448. Un autre Jehan l'Abbé, probablement le fils du premier cité, est en tenue de vougier en brigandine à la montre de 1481 et en tenue d'arbalétrier à celle de 1503. À la montre de 1534, Jan Labbé probablement trop âgé et fatigué, est remplacé par Jan Bihan en tenue de brigandine.



De Campir. Aliz, très probablement veuve d'Hervé de Keranflec'h, est remplacée par Nicolas an Goret, vougier en jaque¹ à la montre de 1481. Aliz blasonne *d'or à trois fasces de sable (noir), au lion passant de gueules dans la première fasce.*

De Coëteves². Le seigneur possédait le manoir de Coatenves (nom actuel), ses armes étaient *d'hermines à la bande fuselée de gueules.* Marguerite de Coëteves fut mariée à Thomas Du Chastel de la branche de Coëtlez, veuve en 1463. Le second écusson donné pour cette maison est *écartelé, aux 1 et 4 : d'azur à la croix d'argent ; aux 2 et 3 : d'argent (blanc) à l'arbre d'azur, correspondant à un membre de la famille de Lanrivinen ayant possédé le manoir de Coatenves. Elle est originaire de Saint-Vougay et blasonnait d'or au pin arraché de sinople surmonté d'un papillon de gueules alias écartelé, aux 1 et 4 : d'or (jaune) au pin arraché de sinople (vert) surmonté d'un papillon de gueules aux 2 et 3 : d'azur à la croix d'argent, étant (Saint Denis).*



Choquart, Hervé était seigneur de Kerlehuezen (ou) Kerlavezan en 1410. Cette famille s'alliât à la maison de Keranflec'h. Le blason est inconnu à ce jour. Hervé est cité à la réformation de la noblesse en 1448 et Henry, en tenue de vougier en brigandine est présent à celle de 1481

Du Chastel, blasonnant *fascé d'or et de gueules (rouge) de six pièces,* possédait Keryvot *alias* Kerivot. Gabriel, cadet de cette maison, chevalier, sieur de Lescoat, est présent à la montre de 1534.



Faramus. vicomte du Curru en Milizac, connu en Léon depuis 1331, ses armes sont *d'argent au lion de sable lampassé et couronné d'or.* Marie Faramus apporte le manoir du Curru dans la maison de Kernezne en épousant, en 1360, **Gestin de Kernezne** blasonnant *d'or à trois coquilles de gueules.* Robert de Kernezne est cité à la réformation de la noblesse en 1448 et la montre de 1467, déclaré malade à celle de

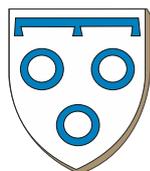


¹ Le jaque est une cotte de mailles descendant jusqu'aux genoux.

² TORCHET Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon*, La Pérenne, Paris, 2010, p.

1481, il est remplacé par Buzoc Vauguyon, vougier en brigandine³, à deux chevaux, Jehan est en tenue de vougier en brigandine et un autre Robert mineur remplacé par Yvon Page en tenue de vougier en brigandine, y sont présents. Robert et Hervé sont à celle de 1503 en tenue d'archer. Jan Kernezne, sieur du Curru, archer à deux chevaux, est présent à la montre de 1534.

Gilart *alias Gillart*. Cette famille originaire du Maine, est connue en Léon depuis 1495, blasonne *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir les gardes en haut*. Elle est propriétaire de Larchantel en Quilbignon, et rachète Keranflec'h à Prigent Le Ny en 1650.



De Guipronvel *alias Guiprouttel* *alias Guicprovel*. Hervé seigneur du dit lieu, cité en 1421, blasonne *d'argent à trois annelets d'azur au lambel de même*⁴. Bernard est présent à la montre du Léon de 1467, à celle de 1481, malade se fait remplacer par Bernard an Sant, vougier en brigandine.

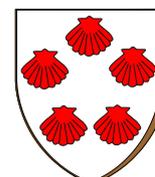
Jouan ou **Jouhan**. Famille, connue en Bas-Léon depuis 1426, possédant Pennanec'h⁵ (Pen Ar Chreac'h actuellement) et Keranmoal en Milizac, blasonne *de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent accompagné de trois annelets de même*.



De Keranflec'h, blasonne *d'or à trois fasces ondées d'azur surmontées de trois coquilles de gueules en chef* (branche aînée de Milizac à Keranflec'h). Hervé, cité à la réformation de la noblesse de 1448 et à la montre de 1467, blasonne *d'or à trois fasces d'azur surmontées de trois coquilles de gueules en chef*. Morice, en tenue d'archer en brigandine, est présent à la montre de 1481 et le fut encore avec son fils Jehan à celle de 1503, maistre Prigent Keranflec'h archer à deux chevaux à la montre de 1534.



De Kergadiou. Blasonnant *d'or à trois fasces ondées et d'azur au franc-canton d'hermines*, est connu à Trémobian en Guipronvel depuis le milieu du XVI^e siècle. En 1781, les biens de Kergadiou en Guipronvel et Plourin passent aux mains de François du Bois des Cours, époux de Gabrielle de Kergadiou héritière après le décès de son père Jean-Baptiste. François du Bois sieur des Cours, blasonne *d'argent à cinq coquilles de gueules en orle*.



De Kerguziau, blasonnant *d'azur à trois têtes d'aigle ou d'épervier arrachées d'or*, est à Tréléon en Milizac vers 1600.

De Kerlozrec. Morice, blasonnant *d'un palé d'or et d'azur de six pièces*, demeurant à Garlan en Milizac, est cité à la réformation en 1448.

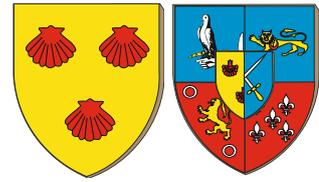


³ Fantassin, protégé par une armure constituée de plaques rivetées sur du cuir, armé d'une hallebarde équipée d'une pique munie d'une lame tranchante.

⁴ TORCHET Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon*, La Pérenne, Paris, 2010, p.198

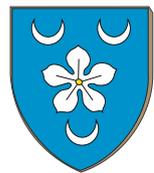
⁵ DESHAYES Albert, *Dictionnaire topographique du Finistère*, COOP BREIZH, 2003, p. 171. (On trouve plusieurs graphies : Pennanec'h en 1544 est devenu Pen Ar Chreac'h.)

De Kernezne. *D'or à trois coquilles de gueules (alias) écartelé, au 1 : d'azur au dextrochère ganté d'argent supportant un épervier d'argent longé et grilleté d'or (de La Roche-Helgomarc'h) ; au 4 : de gueules à cinq fleurs de lys d'argent, (de Keruzas) ; au 2 : d'azur au léopard d'or, chargé sur l'épaule d'un croissant de gueules (de Kergoët) ; au 3 : de gueules au lion d'or accompagné de trois annelets d'argent (de Jouan) ; sur le tout : mi-parti, au 1 : d'or à trois coquilles de gueules (de Kernezne), au 2 : d'azur à deux épées d'argent garnies d'or passées en sautoir (de Coëtarmoal).* Charles de Kernezne du Curru, soldat de René de Rieux-Sourdéac gouverneur de Brest, pour sa fidélité au roi Henri IV, fut décoré de l'Ordre du Roi (Collier de Saint-Michel) au XVII^e siècle et le fit savoir en affichant son blason et ses alliances dans les églises et chapelles de Milizac et Saint-Renan, où il fut le premier prééminencier de l'église paroissiale. En 1689 le manoir du Curru fut occupé par un fermier. À la Révolution le domaine fut propriété d'un descendant de la famille de Kernezne : Charles-François Du Bot de Grégo, marquis de La Roche, blasonnant *d'azur au chevron d'or accompagné trois quintefeuilles d'argent.*



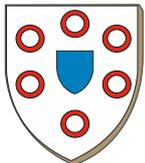
De Keruzech⁶. Guillaume est mentionné à Milizac par son sceau de 1411 portant *un chevron accompagné de trois canettes.*

Le Dall. Sieur de Keréon et des Garennes en Milizac, blasonne *d'azur à une quintefeuille d'argent accompagnée de trois croissants de même.*



Le Douget. *D'azur au chevron d'or accompagné de trois cœurs d'or,* possède Keromnes à Milizac.

Le Goff⁷. Jehan réside à Milizac en 1426, blasonne *d'argent au grêlier de sable accompagné de trois hures de sanglier de même.*



Le Ny. François blasonnant *d'argent à l'écu d'azur en abyme accompagné de six annelets de gueules en orle,* est connu à Milizac par son mariage avec Françoise de Keranflec'h héritière du lieu.

Morvan. Nycholas fut noble en 1557.

Parler. Guillaume est présent à la montre de 1481 en tenue de vogier en brigandine.

Penanker alias Pen ar Guear. Allain est cité à la réformation de la noblesse en 1448, trouvé malade à la montre de 1481, André son fils s'y présente en tenue d'archer en brigandine.

Penmeshir, cette famille connue à Milizac au lieu-dit Landeheuc, est alliée à Silguy seigneur de Coathirbescont en Guilers en 1599. L'origine de Penmeshir était à Plourin en 1448. D'après l'arbre généalogique présenté à la Chambre de la Réformation de la noblesse en 1669 et les prééminences de Silguy en l'église de Guilers, le blasonnement est très probablement *d'argent à un orle de gueules.*



⁶ FABRE Martine, *Héraldique Médiévale Bretonne*, ANRT, Paris, 1933, t1, p. 397, n° 1718

⁷ TORCHET Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon*, La Pérenne, Paris, 2010, p. 194



Taillard. Jean, seigneur de Coatévez *alias* Coaténes blasonne : *d'hermines à cinq fusées de gueules accolées et rangées en bandes*. Jean, cité en 1604, a pour épouse Marguerite du Halégouet.

De Tréléon. Connue en Léon depuis 1448, Even blasonne *d'argent au griffon de sable*. Le seigneur dudit lieu est cité à la réformation de 1448 et à la montre de 1467. Guillaume Tréléon, en tenue d'archer en jusarme⁸ est présent à celle de 1481 et Jehan à celle de 1503. Pierre de Tréléon est remplacé par Guillaume Kerduon, en brigandine à la montre de 1534. Le seigneur de « Tresléon » est encore présent à celle de 1557.



De Trémel. Yvon, hallebardier, est remplacé à la montre de 1534 par maître Tanguy, son fils, en brigandine. Il blasonne *écartelé ; aux 1 et 4 : d'azur au croissant d'or, aux 2 et 3 : d'or à l'arbre d'azur*.

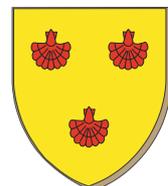


Les prééminences dans l'église paroissiale

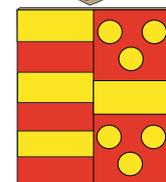
En juillet 1690, des réparations sont à réaliser sur le pignon oriental de l'église de Milizac, et en 1716 c'est au pignon occidental que des travaux sont nécessaires.

Les expertises et devis estimatifs des réparations à réaliser dans l'église de Milizac font l'objet de procès-verbaux contenant des informations concernant les prééminences et droits honorifiques. Ces relevés de prééminences sont partiels, seules les parties concernées par les travaux font l'objet d'un procès-verbal. Le procès-verbal⁹ est dressé à la requête du sieur de Kernezne, marquis de la Roche. En 1690, il concerne le pignon oriental et décrit les prééminences situées dans le chœur de l'église.

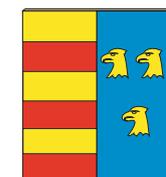
Il est constaté qu'il existe dans la maîtresse vitre : *“au premier soufflet un écusson d'or à trois coquilles de gueules deux et une”* Cet écusson est celui du seigneur de Kernezne, résidant du manoir du Curru, principal prééminencier de la paroisse.



“au second soufflet un autre écusson : parti, au premier, fascé d'or et de gueules de six pièces ; au second, de gueules à la fasce d'or, avec six besants de même, posés trois et trois” Ce sont les armes en alliance de Gabriel Du Chastel avec Jeanne de Saint-Gouesnou vers 1525. Gabriel est le fils d'Olivier II Du Chastel et de Marie du Poulmic. Le couple devait résider au manoir de Kerivot, disparu ainsi que la chapelle Saint Sébastien.



“au second soufflet, du côté de l'épître, autre écusson, parti, au premier, fascé d'or et de gueules de six pièces ; au second d'azur, à trois têtes arrachées d'aigle d'or” Tanguy Du Chastel, fils de Gabriel et de Jeanne de Saint-Gouesnou, avait épousé Marie de Kerguziau vers 1550, il est probable que ce couple demeurait aussi au manoir de Kerivot.



⁸ Jasarme dite aussi guisarme est un fer de lance asymétrique possédant deux crochets sur le dos

⁹ Brest, Archives départementales du Finistère - B 1849

“au troisième soufflet autre écusson de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, accompagné de trois anneaux de même.” Ce sont les armes de la famille Jouan ou Jouhan seigneur de Keranmoal ou Keramoal.

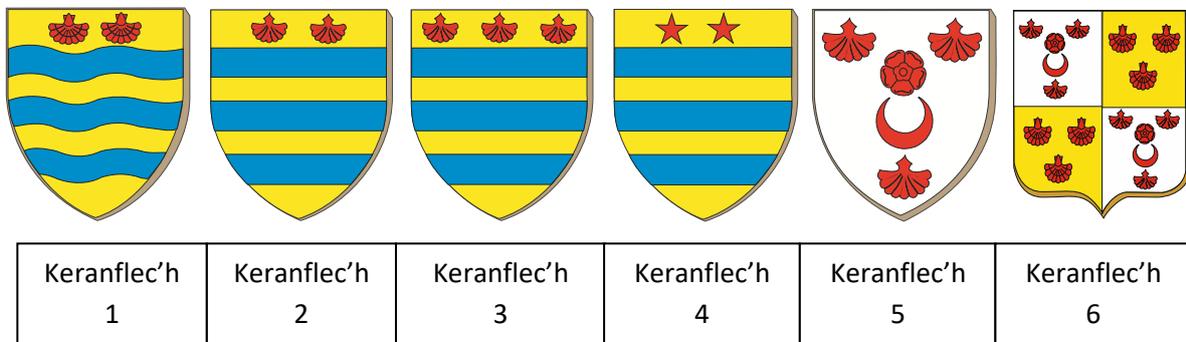


“au quatrième soufflet d'or à trois fascas ondées d'azur, surmontées de deux coquilles de gueules”

Ces armes de la maison de Keranflec'h sont dites anciennes dans l'armorial de Guy Le Borgne en 1667 puisque le manoir était entre les mains de la famille Le Ny de Coëtélez. D'après les armoriaux et les montres, les Keranflec'h ont possédé plusieurs blasonnements, celui retenu par la commune de Milizac serait le plus ancien et en alliance avec Faramus du manoir du Curru.



Ci-dessous les divers blasonnements connus sous le nom de Keranflec'h :



Le repère 1 est l'ancien, le seul qui soit encore visible dans l'église de Milizac, *d'or à trois faces ondées l'azur surmonté de deux coquilles de gueules en chef*. Il appartenait à la branche aînée de Keranflec'h, fondue dans la famille Le Ny de Coëtélez en 1551.

Le n° 2 est répertorié dans l'armorial de l'Arsenal et celui de Jouglade de Morenas : il est sans *fascas ondées* tout comme les deux suivants. **Les coquilles sont d'azur ou de gueules - (BEMB-MS100-p155)**

Le n° 3 appartient à Hervé de Keranflec'h¹⁰ *alias* Keranflec'h, convoqué à la montre¹¹ du Léon en 1467, et porte *trois coquilles de gueules en chef*.

Le n° 4 a existé avec *deux ou trois étoiles*, remplaçant les *coquilles*, selon les relevés cités par Martine Fabre¹².

Le n° 5 se décrit *d'argent au croissant surmonté d'une rose et accompagné de trois coquilles, le tout de gueules*, ces armes ne semblent connues que de l'armorial de Potier de Courcy, appartiendraient-elles à une branche cadette de Pen an Prat à Plourin ? Yves de Keranflec'h rend aveu en 1483, Jean est présent à la montre de Plourin en 1557. Ce blason proche de la famille Le Moyne serait-il le résultat d'une alliance entre ces deux familles ?

¹⁰ Montre armoriale du Léon en 1467, Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 22631.

¹¹ Une montre est une revue militaire.

¹² FABRE Martine, *op. cit.*, t. 1, p. 359, n° 1540.

Le n° 6 est un écartelé, aux 1 et 4 : d'argent au croissant surmonté d'une rose et accompagné de trois coquilles, le tout de gueules, (de Keranflec'h) ; aux 2 et 3 : d'or à trois coquilles de gueules, (de Kernezne). Ce sont les armes de Charles Marie Armand de Keranflec'h et son épouse Sidonie de Kernezne, mariés en 1825 à Guingamp. Ces deux derniers écussons appartiennent à une famille de Keranflec'h en Pestivien possédant des propriétés en Cotes-d'Armor et Morbihan. Elle est homonyme à celle du Bas-Léon, sans lien établi à ce jour avec les branches du lignage établies à Milizac.

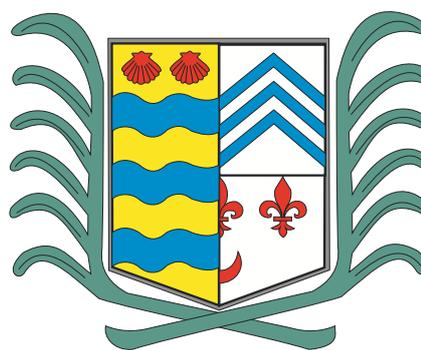
Le seul écusson presque intact connu représentant la maison de Keranflec'h est scellé tête en bas dans le mur sud à l'intérieur de l'église de Milizac. Fixé en position inversée, il faut le redresser virtuellement pour le déchiffrer : il représente, sans les émaux, un mi-parti, au 1 : d'or à trois fascés



L'écusson scellé



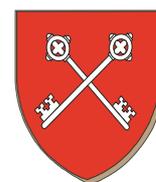
L'écusson redressé



L'écusson à l'origine

ondées d'azur surmontées de deux coquilles en chef (de Keranflec'h), au 2 : écartelé, aux 1 et 4 : d'argent à trois fleurs de lys de gueules rangées en chef accompagnées en pointe d'un croissant de même (de Keranmear), aux 2 et 3 : d'argent à trois chevrons d'azur (de Parcevaux). On remarque que le quartier aux armes de Keranmear a été traité avec quelques maladresse comme un mi-parti, occasionnant une césure des figures montrées avec seulement une fleur de lys et demi en chef et un demi-croissant en pointe.

Ce sont les armes en alliance de Guillaume Gilart de Keranflec'h et Renée Suzanne de Parcevaux de Keranmear, mariés le 31 août 1671. Guillaume n'utilise pas ses propres armes liées à son patronyme qui sont de gueules à deux clés d'argent posées en sautoir, mais celles de son domaine de Milizac. Le sieur Gilart était aussi seigneur de Larchantel en Quilbignon, de Keranroux, Loc'hant.



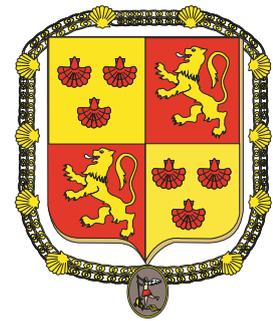
Gilart

Second procès-verbal de 1716

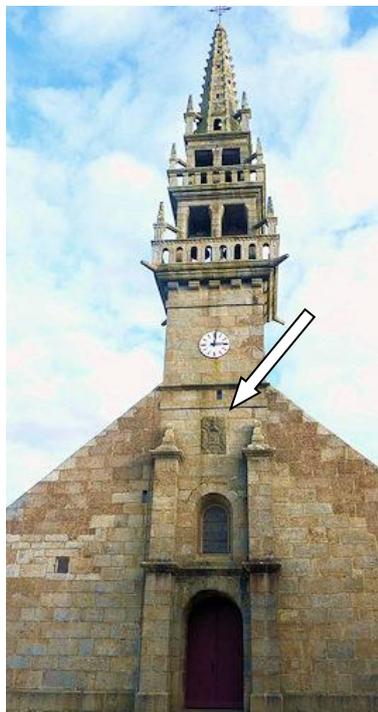
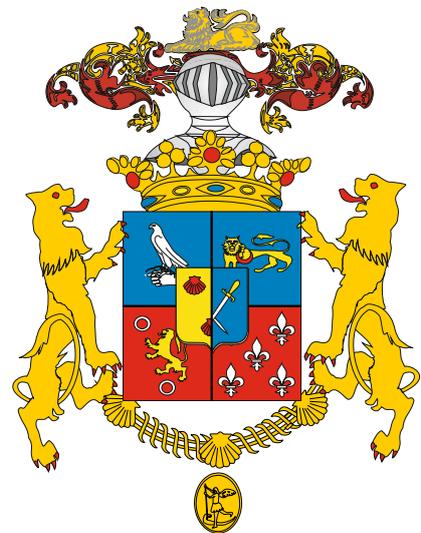
Un nouveau procès-verbal des droits honorifiques est rédigé le 14 juillet 1716, en prévision des réparations du pignon occidental de l'église de Milizac. Mathieu Baluière, vitrier et apprêteur procède à la description des écussons et armoiries présents dans cette partie de l'édifice.

Le relevé débute par une vitre au-dessus de la porte d'entrée ornée "d'un écusson en verre peint, écartelé, aux premier et quatrième d'or à trois coquilles de gueules, deux et une et aux second et troisième de gueules au lion rampant d'or arme et lampassé d'argent, entouré d'un collier de Saint-Michel"

Ce sont les armes en alliance de Jean de Kernezne, seigneur du Curru, né vers 1502, mort en 1561, époux de Marie Jouhan, vers 1526, fille d'Yves Jouhan et de Marie du Beaudiez. Ils étaient les parents de Charles I^{er} de Kernezne.

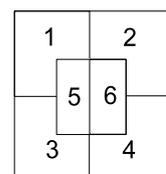


"En dehors au-dessus de la porte un timbre en relief sur une pierre de taille armoriée, un écartelé, au premier : d'azur à la main dextre gantée d'argent, soutenant un épervier aussi d'argent, ayant aux deux pieds un grésillon d'or a chacun un cordeau ou longe aussi d'or ; au second ne trouvant ni gravure ni note de couleur du fond, non plus de celui du léopard passant qui y est posé l'on ne la pu autrement blasonner; au troisième : de gueules au lion rampant d'or, armé et lampassé d'argent, accompagné de trois annelets aussi d'or, deux et un; au quatrième : de Bourbon ou ancienne France sans nombre; sur le tout parti au premier d'or à trois coquilles de gueules deux et une ; au second d'azur à deux épées poses en sautoir, avec lames d'argent, gardes d'or et poignées d'or, ledit écusson orné d'un collier de Saint-Michel et couronne de marquis surmontée d'un lion gisant sur un casque de front, le dit timbre soutenu par deux lions affrontés." Avec un rectificatif du sieur Beurier : "les partis sont des mi-partis."



La pierre armoriée scellée sur la tour du clocher était encore en partie peinte en 1716, sauf le léopard non identifié et les fleurs de lys, confondues avec la famille de Bourbon.

Ce pennon¹³ de pierre fut apposé à l'époque de **Charles II de Kernezne** (1595-1677), (quartier 5) ainsi que l'indiquent ses armes alliées à celles de son épouse Robine de Marbeuf, (quartier 6), brochantes sur le tout. Il représente une petite généalogie avec les armes des parents et grands-parents du couple. Cette pierre est un étalage de la richesse du seigneur du Curru.



Charles II de Kernezne, chevalier de Saint-Michel, est marquis de La Roche-Helgomarc'h (quartier 1) et de Coëtarmoal (quartier 2), des seigneuries lui venant de sa femme Anne de Coëtanezre riche héritière. Il est châtelain de Pennanec'h en Milizac, terre transmise par sa mère Marie Jouhan (quartier 3) ; seigneur de la châtellenie de Keruzas en Plouzané (quartier 4), récupéré par acquêt en 1578.

¹³ Un pennon est un écusson divisé en multiples quartiers ornés d'armoiries d'alliance, mettant en œuvre une petite généalogie du lignage.

Le pennon de kersanton (ci-dessous) est toujours visible sur la tour du clocher. Bien que l'écusson ait souffert du burin à la Révolution, on reconnaît les formes générales de la composition et même certaines figures restent facilement identifiables.



Le pennon du seigneur de Kernezne du Curru scellé sur la tour du clocher



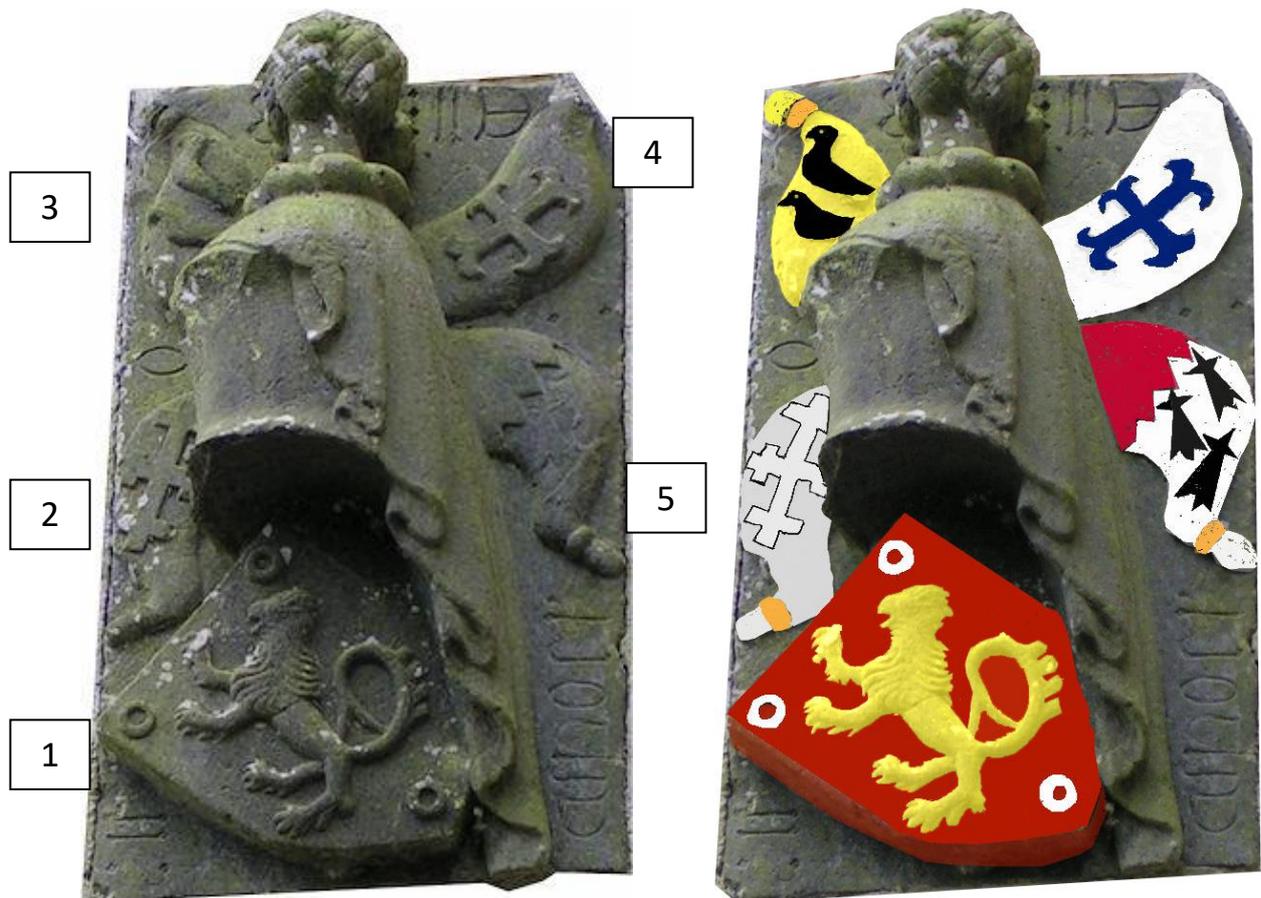
Le Manoir du Curru

Le manoir du Curru était orné quelques pierres armoriées ayant échappé aux destructions révolutionnaires. L'une intacte et dans un état parfait, est une copie contemporaine du pennon de la tour de l'église.

La qualité du travail est due à l'habileté du sculpteur et à la nature même de la roche. Le kersanton permettant une taille aisée et précise.

La description des quartiers est la même que sur la pierre de l'église.

Une autre pierre armoriée, également en kersanton mais plus ancienne, vers la toute fin du XV^e ou le premier quart du XVI^e siècle, montre les armes et alliances des Jouhan de Pennanech. Leur héritage passa aux Kernezne par le mariage de Marie Jouhan, héritière, avec Jean de Kernezne en 1526. Par le passé, cette pierre armoriée de kersanton semble avoir donné quelques soucis de lecture et d'interprétation à ses admirateurs¹⁴. Elle est ornée d'un écusson représentant *un lion accompagné de trois annelets*, est timbrée d'un heaume cimé d'une touffe de des pommes de pins assis sur un tortil, et vêtu d'une longue capeline à plis tuyautés et de quatre lambrequins armoriés terminés de houppes. Chacun correspond à une alliance sur quatre générations.



Le pourtour de la pierre est gravé d'une inscription où l'on croit reconnaître LIOE : II DE .I. JOUAND l'artiste ne semble pas très à l'aise avec l'écriture, je traduis ce qui semble plausible vraisemblablement une devise : « Lion de I. Jouand », où l'on a envie de reconnaître un nommé Yves ou **Yvon Jouan**. Les armes de Jouan, *au lion accompagné de trois annelets* (n° 1), représente la famille propriétaire de la pierre.

Les armes du lignage sont placées sur l'écu, les quatre lambrequins détaillant les alliances. Le lambrequin inférieur droit (n° 5) est aux armes de la première épouse d'**Yvon Jouan**, issue de la famille de **Saint-Do**¹⁵, de prénom inconnu. En seconde noces Yvon épouse Marie du Beaudiez et sont probablement les parents de Marie Jouan, dernière du nom de cette branche. Les trois autres lambrequins renvoient, selon un ordre aléatoire, aux épouses des parents et aïeux du couple.

¹⁴ Dujardin Louis, *Histoire de Kervéatoux - 1937*, Musée d'histoire locale, Saint-Renan, réédition illustrée – 2008, p. 8.

¹⁵ Lulzac Yves, *Chroniques oubliées des manoirs bretons*, Nantes, 2005, t. 5, p. 51.

Le (n° 2) doit montrer les armes de l'arrière-grand-mère d'Yvon, **Marie Calamain**¹⁶, épouse d'un premier **Yvon Jouan**, sieur de Pennanech vers 1430.



Yvon Jouan
Sgr de Penanech'h
Cité en 1426 et 1440
X - Marie Calamain



Le (n° 3) montre les armes de **Marie Le Veyer** de Kerandantec, épouse de **Robert Jouan**, sieur de Pennanech'h, parents d'Yvon.



Bernard Jouan
Sgr de Penanech'h et de Keranmoal
X - 1448
Bénone de Kermorvan



Le (n° 4) montre les armes de, **Bénone de Kermorvan**, épouse de **Bernard Jouan**, Sieur de Pennanech'h et de Keranmoal en 1448, grands-parents d'Yvon.



Robert Jouan
Sgr de Penanech'h
X - Marie Le Veyer
de Kerandantec



Yvon Jouan
Sgr de Penanech'h
Cité en 1506, † - en 1554
X1?- N. de Saint Do



Nota : Ces deux pierres armoriées sont visibles au château de Kervéatoux en Plouarzel, lors des visites guidées

La généalogie présente sur le pennon de Jouan *alias* Jouhan de Penannech'h

Le manoir de Keranflec'h

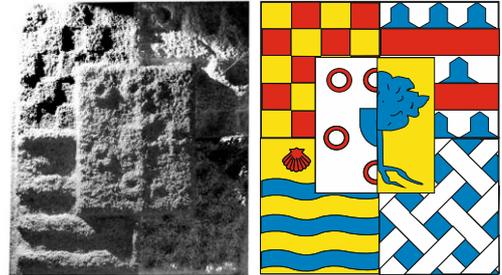


À la réformation des fouages¹⁷ de 1426, le nom de Keranflec'h n'est signalé qu'à Plourin, Jehan réside à Plourin en 1426, sa veuve, dont le nom de famille nous est inconnu, rend aveu en 1443 et 1455.

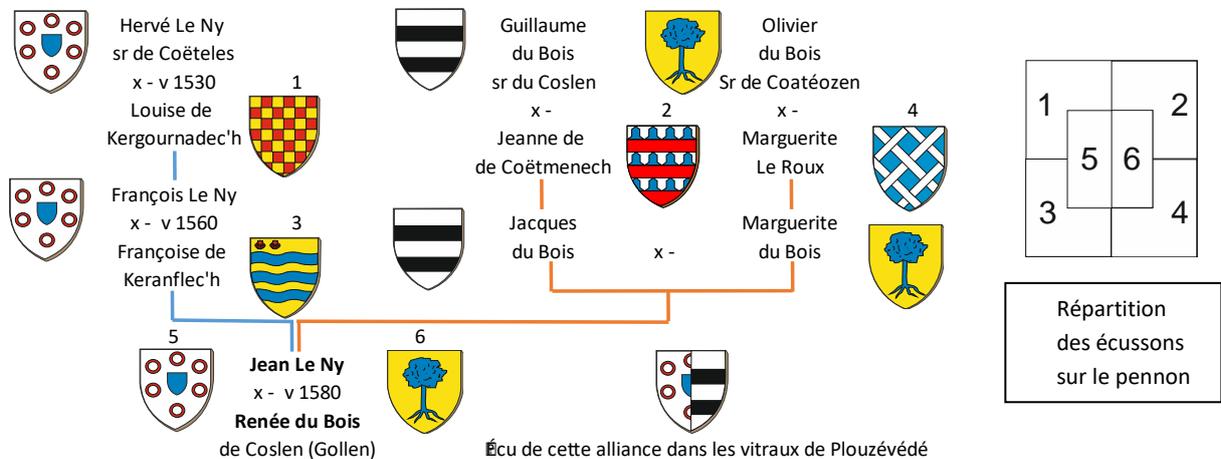
¹⁶ La croix recroisettée est probablement attribuable aux Calamain de la maison de Pontarbleiz en Plouguin, une famille qui semble avoir disparu avant la fin du XV^e siècle. Ces armoiries ne sont référencées d'aucun répertoire, portant la croix recroisettée est citée dans un procès-verbal de prééminences de 1761 de l'ancienne église paroissiale de Saint-Renan où l'on pouvait la voir dans les vitraux en alliance avec de Kernezne. On la voyait encore sur une tombe dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, en alliance avec Jouan.

¹⁷ Torchet Hervé, op. cit., p. 204.

Ce n'est qu'en 1448 qu'un certain Hervé de Keranflec'h, noble, est cité en la paroisse de Milizac où il fait exempter un métayer à Kerouzy (Keroudy). La maison de Keranflec'h noua des alliances avec les familles de Campir (de Tréouergat et Plouguin), N. Chocart, Herenise de Portzmoguer, Annette de Mesnoalet en Guilers, Annette de Saint-Gouesnou. La maison de Keranflec'h tomba en quenouille avec Françoise, héritière, épousa en premières nocces, François de Campir vers 1560, puis devenue veuve, convola avec François Le Ny vers 1575. Leur fils Jean épousa Renée du Bois dame héritière de Coslen *alias* Gollen : une pierre armoriée de cette union fut retrouvée à Keranflec'h par M. Hubert de Poulpiquet. Comme sur les précédents pennons des Kernezne, les quartiers d'alliance composent une petite généalogie du lignage.



Généalogie du pennon Le Ny - Du Bois à Keranflec'h



Jean Le Ny (rep : 5), fils de François et Françoise de Keranflec'h (rep : 3), petit-fils d'Hervé et Louise de Kergournadec'h (rep : 1), épouse vers 1580, Renée du Bois, (rep : 6) fille de Jacques sieur de Coslen et de Marguerite du Bois de Coatéozen (Boisyvon, en français), côté paternel elle est la petite fille du Guillaume et de Jeanne de Coëtmenec'h (rep : 2) et côté maternelle, petite fille d'Olivier et de Marguerite Le Roux (rep : 4).

Les du Bois de Coatéozen de Landouzan en Drennec, blasonnait *d'or à un arbre d'azur*, quant aux du Bois de Coslen en Plouzévédé, trois blasonnements sont décrits dans les armoriaux, le premier étant celui d'une ancienne famille du nom de Golen ou Gollen¹⁸, blasonnant *d'argent à deux fasces de sable avec un anelet en abîme et une étoile en chef*. Le nom de Golen restera attaché à la seigneurie nommée aussi Cozlen ou Coslen. Les secondes armes sont *d'or à deux fasces ondées surmontées d'un arbre d'azur*, lesquelles sont très proches de celles de la maison de Coatéozen, l'hypothèse que les du Bois de Coslen serait une branche cadette issue de la maison de Coatéozen paraît vraisemblable. Un autre élément va dans ce sens, les nouveaux propriétaires, du Bois de Golen ont adopté les armes anciennes des seigneurs de cette maison en ôtant l'annelet et l'étoile. Cette reprise



¹⁸ LE GOFF Jean-Yves – Châteaux et manoirs du canton de Plouzévédé – p 117 - Quimper 2006

de blason a semé une certaine confusion avec les mêmes armes la grande et puissante famille Barbier de Kerjean¹⁹. De ce fait il est probable que Jean Le Ny et Renée du Bois aient choisi l'arbre à la place des *fasces* pour leur pennon d'alliance. S'ils avaient choisi les *fasces*, même sur une pierre érodée, elles auraient laissé des traces, ce qui n'est pas le cas. Renée avait choisi les armoiries de sa mère, plus parlantes et compréhensibles par tous.

Quelques pierres armoriées ornent le manoir, dont deux, usées par l'érosion, sont scellées sur le porche d'entrée.

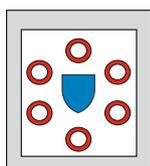


Gilart



Palierne de la Haudussais

Ces deux écus représentent l'alliance de **François Gabriel Gilart** de Keranflec'h avec **Marie Palierne** de La Haudussais, le 29 novembre 1881. À noter que le blasonnement de Marie Palierne est légèrement différent²⁰ de l'armorial de Potier de Courcy, ici les étoiles ne sont pas alignées et la terrasse est de sable (noire) au lieu de sinople (verte), correspondant probablement à une variante selon le branche familiale. Un autre écusson de Gilart orne la façade du manoir. Le cadran solaire du manoir était également armorié, toutefois il fut bouchardé probablement à la Révolution.



Le colombier a son écusson en granit aux armes de **Le Ny**, scellé au-dessus de la porte, toutefois après quatre siècles aux intempéries, l'érosion a fait son œuvre et l'a rendu presque illisible.

L'écusson scellé dans le mur de l'église, attribué à **Gilart de Keranflec'h** en alliance avec de **Parcevaux de Keranmear** présente l'union de deux domaines.

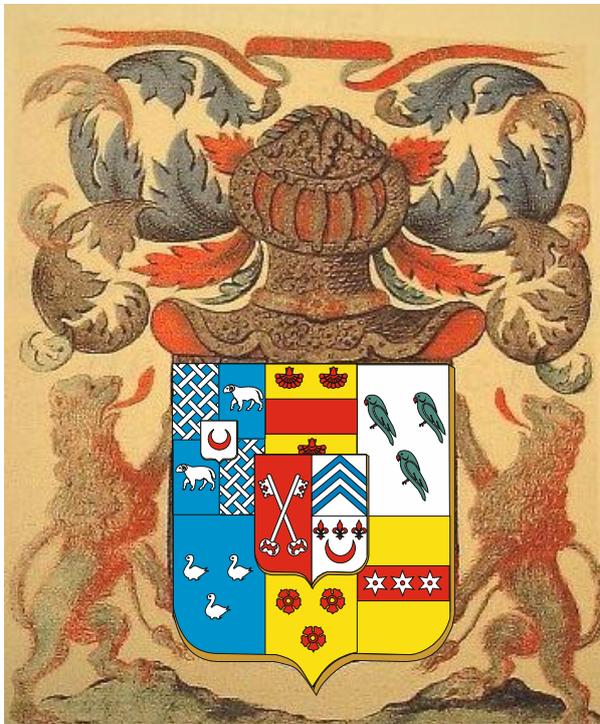
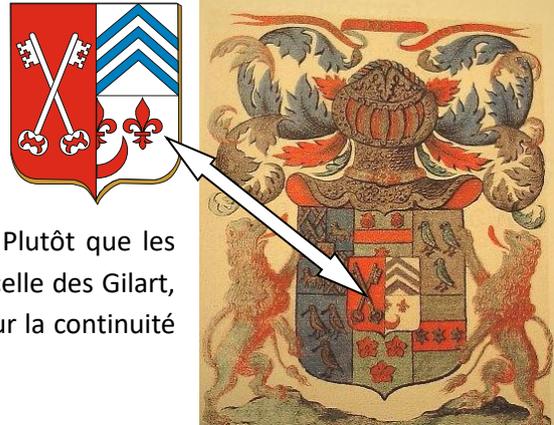


Armoiries déclarées lors de l'Édit de 1696, les couleurs de Suzanne de Parcevaux sont inversées alors que sur le pennon à suivre les couleurs sont celles connues pour cette famille.

¹⁹ Procès-verbal de prééminences de la seigneurie du Cozlen en Plouzévédé en 1684 – Archives départementales du Finistère, 1 E 708, où un siècle après la disparition des du Bois, l'écusson d'argent aux deux fasces est indument attribué au Barbier de Kerjean par les experts.

²⁰ D'après une sculpture sur bois où les couleurs sont gravées selon le code héraldique universel.

Des archives familiales conservent un document orné d'un pennon aux armes de **Guillaume Gilart**²¹ et **Renée Suzanne de Parcevaux**, dont on a déjà vu les armes scellées à la paroi de l'église. Brochant sur le tout de six quartiers déclinant la plupart des alliances familiales depuis les environs de 1500, leurs armes, en un mi-parti, montrent une intéressante variation. Plutôt que les armes des Keranflec'h au premier quartier, on relève celle des Gilart, avec ici une nuance de signification mettant l'accent sur la continuité familiale et généalogique



Le pennon
généalogique
avec ses
couleurs
d'origines

Généalogie de Guillaume Gilart

Le tableau ci-dessous montre une généalogie succincte de la famille Gilart jusqu'à l'entrée en possession de la seigneurie de Keranflec'h

²¹ Brigitte DE POULPIQUET - *Vie et patrimoine des Gilart de Keranflec'h (1650-1900)* - Mémoire de maîtrise sous la dir. de P. Jarnoux, UBO, Brest, 2000 - CRBC Cote: M-07827-00 -

Généalogie de Gilart de Larchantel



Bertrand Gilart
x - en 1495
Hélène de Cornouaille



Guillaume Gilart
x - v 1517
Catherine Garic



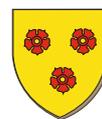
Nicolas Gilart
x - en avril 1540
Marie Corpel



Guillaume Gilart
sr de Larchantel
x - v 1570
Louise du Poulpiquet



René Gilart
sr de Keranroux
x en février 1600
Anne Meastrius
fille de Germain
et de Méance de Kergadiou



Guillaume Gilart
sr de Kerbrest
x - en juillet 1637
Gabrielle de Guernisac
fille de Christophe
et de Julienne de Kersulguen



Guillaume Gilart
sr de Keranflech
x - 31-08-1671
Renée-Suzanne
de Parceaux de Keranmear



Dans l'église de Guipronvel

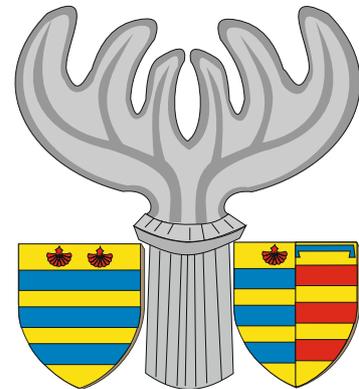
À l'intérieur de l'église subsiste un ancien enfeu aménagé dans le mur sud. Le fleuron de l'arc est accosté de deux écussons un peu érodés mais restent lisibles. Celui de gauche appartient à la maison de Keranflec'h, reconnaissable aux *trois fasces surmontées de deux coquilles*. Celui de droite est un *mi-parti* de Keranflec'h en alliance avec au second quartier *trois fasces surmontées d'un lambel*, où il faut reconnaître les armes des Kerlec'h



Keranflec'h



Keranflec'h et Kerlec'h



Armes de la
branche ainée
de Kerlec'h

L'enfeu de la maison de Keranflec'h est celui de maistre **Prigent de Keranflec'h**, notaire à Saint-Renan vers 1530, archer à deux chevaux à la montre de 1534. Prigent était marié à

Catherine de Kerlec'h²². Une alliance avec cette famille apparentée aux Du Chastel était assez prestigieuse. Toutefois nous ne connaissons pas le lien qui relie Catherine à une des branches de Kerlec'h, qui expliquerait peut-être la petite différence par rapport aux armes de la branche ainée qui sont *un fascé d'or et de gueules de six pièces au lambel d'azur*.

Une troisième pierre armoriée à demi effacée est scellée dans le mur sud, elle appartient une branche cadette de Kergadiou qui posséda le manoir de Trémobihan depuis environ 1400 jusqu'à la Révolution. Hamon de Kergadiou, cité en 1415, avait épousé Jehanne du Chastel et eurent plusieurs fils, dont, Hervé, et Guy, de la branche de Trémobihan²³.



Armes d'une
branche
cadette
de Kergadiou



Les armes de Gilart de Keranflec'h

²² Archives départementales de Loire Atlantique – ADLA B38.

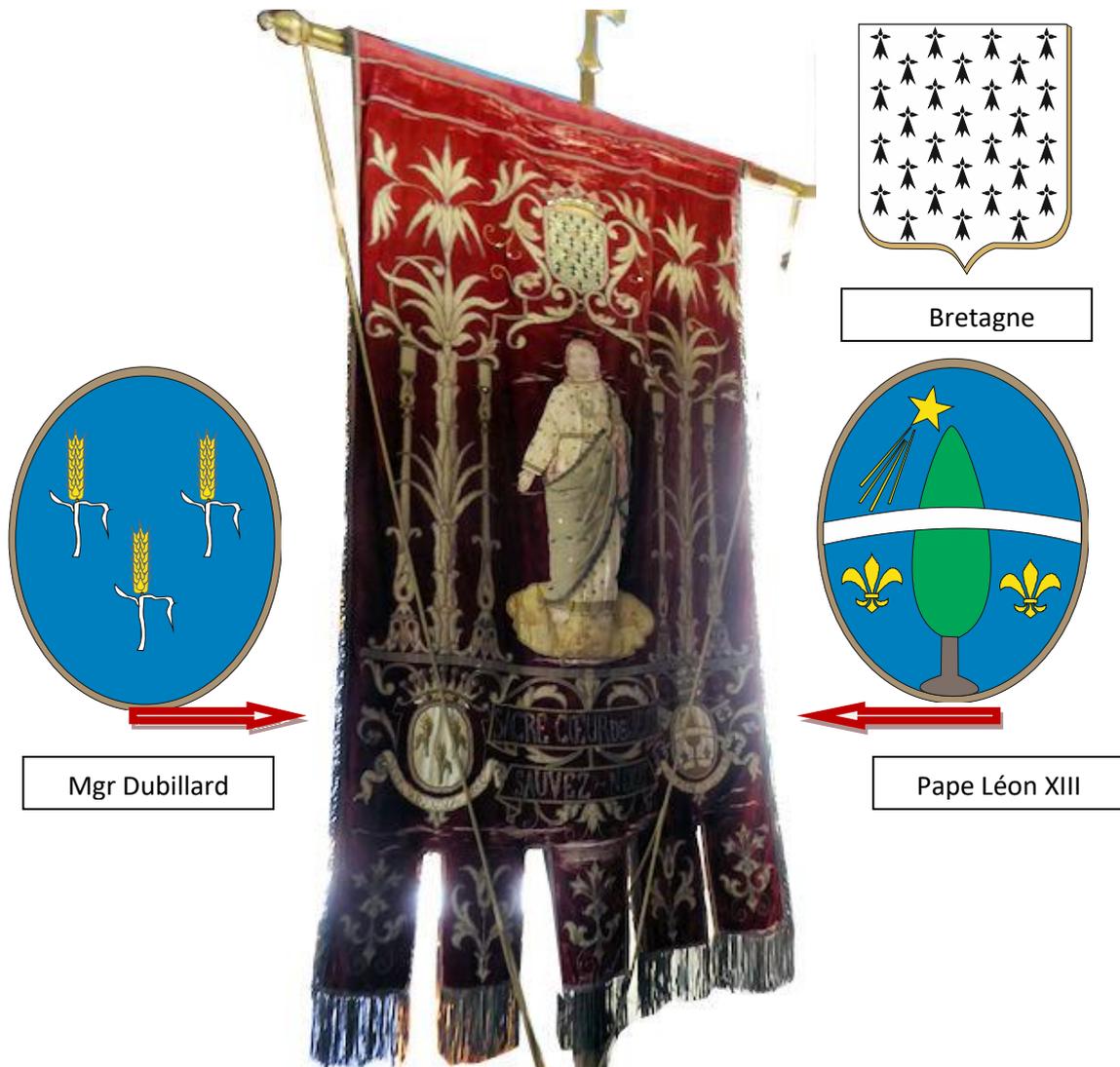
²³ Torchet Hervé, op. cit., p. 207.

Une quatrième pierre montre *deux clefs en sautoir* des Gilart de Keranflec'h, déjà mentionnées plus haut. L'écusson est scellé la tête en bas.

La bannière de l'église de Guipronvel

D'après les écussons brodés sur cette bannière, il est possible de la dater approximativement. Les armes de Bretagne en supériorité n'apportent aucune indication, toutefois les deux écussons dans la partie inférieure sont attribuables. Celui de gauche *d'azur à trois épis de blé d'or, tigés et à la feuille ployée d'argent*, représente Mgr **François-Virgile Dubillard** évêque de Quimper et de Léon du 14 décembre 1899 au 15 décembre 1907. Celui de droite, *d'azur au pin de sinople (vert), accosté de deux fleurs de lys d'or et d'une comète de même en chef, une fasce ployée d'argent brochante*, est au pape **Léon XIII** du 20 février 1878 au 20 juillet 1903.

La bannière aurait été confectionnée entre l'entrée en fonction de Mgr Dubillard en décembre 1899 et le décès du pape Léon XIII, le 20 juillet 1903.



À Milizac-Guipronvel, il est probable que des pierres armoriées oubliées restent à découvrir et à identifier. N'hésitez pas à me contacter !

Michel MAUGUIN – Mai 2022

Ajout, p13 : armoiries Gilart – de Parcevaux, Édit 1696 – le 5 nov. 2023

Remerciements pour leur collaboration et accueil.

Paul-François BROUCKE, Johnny CREN, Véronique & Julien de LACHÈZE-MUREL.